

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018.

Le douze avril deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le six avril deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIME, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Maryse GINGUENE
Mme Carole OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laurence TREFENKO	à	M. Daniel HEQUET
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Franck GAILLOT	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Jeannine VATIN	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Dominique COUVREUR	à	Mme Patricia DESBATS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Daniel HEQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

097.04.2018 FINANCES

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : **13,75%**
- Taxe Foncier bâti : **25,00%**
- Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

098.04.2018 FINANCES

SUBVENTIONS 2018 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES

Décide à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous », de verser les subventions aux associations, C.C.A.S. et Caisse des écoles suivant le tableau ci-dessous pour un montant total de 237 735 € :

SUBVENTIONS A LA CAISSE DES ECOLES, AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SCOCIALES ET AUX ASSOCIATIONS 2018

Imputation		Libellé	Montant 2017	Montant 2018
20	657361	Caisse des écoles (CDE)	45 000	45 000
		Total compte 20 657361	45 000	45 000
520	657362	Centre communal d'Actions sociales (CCAS)	71 400	71 400
		Total compte 520 657362	71 400	71 400
020	6574	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux	27 040	27 040
		D.G. 95	100	100
		Total compte 020 6574	27 140	27 140
20	6574	SCOLAIRE		
		Ass.sport.cult.St Exupéry	700	700
		Ass.socio.cult.Lameth	970	920
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	1 000	1 100
		Ass P.Roth Primaire	700	700
		Ass. Sportive La Bruyère	400	650
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	700	700
		Association Sportive P.E.Victor	425	425
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	300	300
		Ligue contre le cancer	380	380
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500	500
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300	0
		Total compte 20 6574	6 375	6 375
30	6574	CULTUREL		
		Arlequin du pavé	120	120
		Association généalogique et historique de Ménucourt et Osny	80	80
		Codevota F.N.C.T.A.	850	850
		Gospel St Pierre d'Osny	750	750
		Histoire du patrimoine du Vexin	100	100

		Jazz au fil de l'oïse	2 000	2 000
		Les amis de Grouchy	850	850
		Les amis du musée des sapeur pompier	500	500
		Osny images	500	500
		Osny-Philatélie	100	80
		Point d'orgue	300	200
		St historique et archéologique de Pontoise	100	100
		Polyph'Osny	500	500
		Vidéosny	400	400
		Total compte 30 6574	7 150	7 030
024	6574	FETES ET CEREMONIES		
		A.M.O.	16 500	16 500
		Ass.parois. St Pierre d'Osny	260	260
		Lys d'or	1 400	1 400
		Les P'tits Bouchons d'Osny	90	100
		Mempôkap	500	500
		Osny Ouest	680	700
		Salser'osny	340	340
		Tarot Osny club	60	60
		Tiags en folies	450	500
		Union nationale des combattants	700	700
		Total compte 024 6574	20 980	21 060
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise	800	1 500
		Total compte 112 6574	800	1 500
40	6574	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	2 800	2 800
		Boules Lyonnaises	700	500
		Boxe Thaïlandaise	300	300
		Entente cycliste Osny-Pontoise	900	900
		Osny football club	27 500	27 500
		Espoirs gymniques d'Osny	2 800	2 800
		Hand ball (EX-EAQUO)	1 000	1 000
		Judo club Osny	3 900	3 900
		As karaté Osny	900	900
		Natation (O.C.N.M.)	4 000	4 000
		Osny pétanque	400	300
		Rando découverte amitié	200	200
		Tennis (A.T.L.O.)	4 000	4 000
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 800	1 800
		Volley (A.V.O.P.)	2 300	2 300
		Aso Gymnastique volontaire	600	500
		Total compte 40 6574	54 100	53 700
422	6574	JEUNESSE		
		Scouts de France	430	430
		Total compte 422 6574	430	430
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
		Association communauté d'Osny (A.C.O.)	1 300	1 300
		Assoc. Tous Ensemble pour la Réussite et l'Avenir (TERA)		
		Conseil citoyen	800	800
		Couleurs d'avenir	800	800
		Total compte 522 6574	2 900	2 900
61	6574	SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES		

	Fils d'argent	1 200	1 200
	Total compte 61 6574	1 200	1 200
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNUELLES	121 075	121 335
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE	237 475	237 735
	<u>Subventions versées sur projets en 2017</u>		
	Les amis de Grouchy	205	
	MEMPOKAP	205	
	EGO ASSO	500	
	Conseil Citoyen (reversement subvention délibération 033.02 2017)	1 000	
	<u>Provisions pour subventions sur projets en 2018</u>		
	Secteur scolaire		
	Secteur culturel		170
	Secteur fêtes et cérémonies		330
	Secteur sport		1 300
	Secteur vie des quartiers (projets à définir)		800
	Secteur police		500
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE (AVEC PROJETS)	239 385	240 835

099.04.2018 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Adopte à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », la décision modificative n° 1 de la commune qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 428,50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 428,50 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 428,50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 428,50 €

100.04.2018 RESSOURCES HUMAINES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Autorise à l'unanimité, le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux de la commune d'OSNY et à signer tous les documents afférents.

101.04.2018 RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR « ACTION SOCIALE MAIRIE OSNY »

Décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes qui seront intégrées dans le règlement intérieur « ACTION SOCIALE MAIRIE OSNY » et son annexe 1 :

Le règlement intérieur (4) Demande des prestations)

« Les demandes de prestations des mois de janvier à octobre devront être transmises au service des ressources humaines au plus tard le 1^{er} décembre de l'année N.

Les demandes de prestations des mois de novembre et décembre devront être transmises au service des ressources humaines au plus tard le 1^{er} février de l'année N+1.

Les demandes transmises hors délai ne seront pas prises en compte ».

102.04.2018 RESSOURCES HUMAINES

REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Décide à l'unanimité, de modifier :

- L'article 3 de la délibération n°210.09.2047 du 28 septembre 2017 comme suit :

« Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés à l'article 2 de la présente délibération, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents, composé :

- d'une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA) dont le versement est facultatif

- L'article 9 de la délibération n°210.09.2047 du 28 septembre 2017 comme suit :

« Le CIA est lié à l'engagement et à la manière de servir. Son versement, qui est facultatif, est apprécié en fonction de l'évaluation annuelle N-1 de l'agent et selon les critères suivants (déclinés dans le formulaire d'entretien professionnel et appréciés lors de l'entretien professionnel annuel) :

- les résultats professionnels de l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions à un niveau supérieur
- le sens du service public

Les plafonds et les planchers applicables à cette part, ainsi que le nombre de groupes sont définis à l'annexe 2 de la présente délibération.

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le CIA fait l'objet d'un versement mensuel non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Il est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Son attribution fait l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent."

Les autres articles de la délibération n°210.09.2047 du 28 septembre 2017 sont inchangés.

103.04.2018 URBANISME

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE PUISEUX PONTOISE

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable quant au projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de Puiseux-Pontoise, sous réserve de la prise en compte dans le PLU, pour les pièces qui portent sur le projet de la Chaussée Puiseux, des demandes suivantes :

- **le secteur situé à l'extrémité EST « sera à aménager en lien avec la Chaussée Osny »**. Il conviendrait que la commune de Puiseux-Pontoise précise que cette emprise sera aménagée en cohérence avec les projets à venir sur le territoire d'Osny.

- **les éléments graphiques de l'OAP débordent sur le territoire communal**. Il est demandé à la commune de Puiseux-Pontoise de modifier l'OAP, et toutes les pièces du PLU concernées, afin que les prescriptions et éléments graphiques n'empiètent pas sur le territoire communal et que la liaison douce à maintenir / à créer soit orientée le long de la chaussée Jules César et non vers le Sud du secteur de projet de la Chaussée Osny.

104.04.2018 FONCIER - GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY - DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES PARCELLES BATIES ET NON BATIES AP N° 477 P POUR 4410 M² ET AP N°480 P POUR 3933 M², AP N°476, AP N°481 P POUR 295 m², AP N° 685 P POUR 134 M², AP n°477 P POUR 4183 M², AP N°480 P POUR 2353 m², SISES RUE DE PUISEUX ET LA CHEVAURUE EN VUE DE LEUR CESSION ULTERIEURE.

Décide à l'unanimité, la désaffectation du domaine public des parcelles suivantes :

Tranche 1 : Parcelles AP n°477 P pour 4410 m² et AP n°480 P pour 3933 m²

Tranche 2 : Parcelles AP n°476, AP n°481 P pour 295 m², AP n° 685 P pour 134 m², AP n°477 P pour 4183 m², AP n°480 P pour 2353 m²,

Et de prononcer le déclassement par anticipation du domaine public des parcelles ci-dessus indiquées.

105.04.2018 FONCIER - ACQUISITION DES PARCELLES AI N° 608, AI N° 610, AI N° 612, AI N° 614, N° 388 SISES RUE WILLIAM THORNLEY A LA SNC KAUFMAN & BROAD 3 EN VUE DE LEUR INCORPORATION ULTERIEURE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Approuve à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées AI n° 608 d'une surface de 28 m², AI n° 610 d'une surface de 24 m², AI n° 612 d'une surface de 57 m², AI n° 614 d'une surface de 2 m², AI n° 388 d'une surface de 29 m² situées rue William Thornley appartenant à la SNC KAUFMAN & BROAD 3 ayant son siège social 127 avenue Charles de Gaulle, 92207 Neuilly sur Seine.

L'acquisition est réalisée au prix de 1 € (un euro)

106.04.2018 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 8 février 2018.

107.04.2018 RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Approuve à l'unanimité, les créations et suppressions de postes suivants :

Poste à créer au 1^{er} avril 2018 :

- Adjoint technique territorial à temps non complet à 64.28% (soit 22h30 par semaine) =1

Poste à supprimer au 1^{er} avril 2018 :

- Adjoint technique territorial à temps non complet à 50% (17h30 par semaine) = 1

Poste à créer au 1^{er} mai 2018 :

- Adjoint administratif territorial = 1

Poste à supprimer au 1^{er} mai 2018 :

- Adjoint territorial d'animation = 1

Poste à créer au 27 août 2018 :

- Adjoint technique territorial à temps complet à 50% (soit 17h30 par semaine) = 1

108.04.2018 SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB

Approuve à l'unanimité, la convention à passer avec l'association « Osny Football Club » et de verser une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 27 500 € dont le versement se fera selon les modalités suivantes :

- une avance de 3/12^{ème} de la subvention 2017 versée en février 2018,
- le solde soit 20 625 € en mai 2018.

109.04.2018 EDUCATION

BOURSES COMMUNALES-MONTANT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Décide à l'unanimité, de reconduire le montant de 65 € pour les bourses communales destinées aux élèves collégiens, lycéens, apprentis et étudiants dont les familles sont aux quotients communaux 1 et 2, pour l'année 2017/2018.

Fait à Osny, le 19 avril 2018.



Pour le Maire absent, par délégation,

Jean-Yves Caillaud, adjoint au Maire